



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre délégué

P 329 10 26 28

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
43, boulevard F.-D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.: 123	SCL:
Entré le: 30 JAN. 2017	
CE:	CHD:
A traiter par: Sandy	
Copie à:	

Luxembourg, le 25 janvier 2017

Concerne: Pétition n°329 – Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre demande je peux vous fournir les précisions suivantes au sujet des démarches effectives entreprises par le Gouvernement dans le cadre de l'instruction de la pétition sous rubrique.

Comme annoncé lors des débats autour du vote de la loi concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures le 24 juillet 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a procédé à une évaluation de l'impact du nouveau système d'aides financières au courant de l'année académique 2014/2015. Après plusieurs échanges avec des représentants de la communauté étudiante, mes services ont chargé TNS/ILRES pour élaborer ensemble avec les associations ACEL, CGJL et UNEL un questionnaire pour aboutir en printemps 2015, à une enquête par sondage au sujet du budget de l'étudiant.

Sur base des résultats de cette enquête et des chiffres relatifs aux aides financières accordées pour l'année académique 2014/2015, plusieurs échanges ont eu lieu avec les étudiants pour aboutir finalement à une adaptation de la loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. Les modifications votées en juillet 2016, constituent des augmentations substantielles de la bourse sociale et de la bourse de mobilité, ceci en vue de renforcer les éléments de la sélectivité sociale dans le système des aides financières actuel et à alléger les difficultés éprouvées par les étudiants pour financer leur logement dans les villes universitaires étrangères.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre délégué

D'un point de vue administratif, je tiens à préciser par ailleurs que le service des aides financières au sein de mon ministère a été réorganisé au courant de l'année 2015. Ainsi, pour créer des synergies, le CEDIES a déménagé en août 2015 pour rejoindre dans un même bâtiment administratif les autres services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En plus, pour faciliter l'introduction d'une demande d'aide financière et dans l'optique d'une simplification des charges administratives du CEDIES, les étudiants peuvent, depuis le 1^{er} août 2015 effectuer leur demande par voie électronique via la plateforme GUICHET.lu. Cette réorganisation interne a eu comme objectif d'optimiser les processus administratifs pour permettre ainsi aux étudiants de disposer plus rapidement des moyens financiers pour suivre leurs études.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre délégué à l'Enseignement
supérieur et à la Recherche



Marc Hansen